

Télétravail : ne faisons pas n'importe quoi !

NOUVEAU !

Le télétravail se développe dans les entreprises en lien avec le déploiement de nouvelles solutions technologiques. Les salariés y aspirent et les ordonnances pour le renforcement du dialogue social sont venues simplifier sa mise en place. Mais au-delà du dispositif technique nécessaire aux télétravailleurs, il faut penser des modes d'organisation différents pour permettre la réalisation du travail de manière individuelle et collective sans dégrader les conditions de travail. **Ne faisons pas n'importe quoi et proposons la négociation d'un accord !**

Objectifs

- **Distinguer les formes de travail à distance du télétravail**
- **Comprendre les effets de sa mise en œuvre sur les salariés**
- **Négocier ses conditions de mise en œuvre en intégrant la prévention des risques et la santé au travail**

Quels cadres au télétravail ?

La législation et ses évolutions.

La négociation pour une mise en place adaptée à l'entreprise : exemples d'accords.

Les effets du télétravail : mise en situation autour de cas pratiques

Le télétravail est souhaité par les salariés, mais à quels besoins répond-il ? Quelles organisations et quels outils pour anticiper sur les besoins de demain ?

Les points de vue individuels et collectifs : comment les concilier ?

Points de repères utiles pour la négociation

Les points de vigilance à intégrer pour la mise en œuvre du télétravail :

- L'organisation du temps télétravaillé
- La prise en compte de la variabilité des métiers et des fonctions
- L'accompagnement de la mise en œuvre.



1 jour

Module ½ jour possible dans le cadre d'une journée complète consacrée à la QVT



Consultant ergonomiste



1400 € nets



200 € de remise pour les abonnés ALINÉA